

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 19h45), Madame BERTHELOT Céline, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etait absente excusée : Madame LIDURIN Christelle

Etaient absents : Madame MARECHAL Corinne, Madame LE RAY Béatrice Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Monsieur ROSELIER Frédéric

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du quinze mars 2017.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur ROSELIER Frédéric en qualité de secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (commune, lotissements et assainissement)

La commission finances réunie le 7 mars a étudié le budget primitif de la commune et des budgets annexes lotissements et assainissement.

Les projets majeurs d'investissements à venir ont été validés par le conseil municipal au cours de l'année 2016 (Coët Village, Résidences des Bleuets et de l'Étang, restaurant scolaire, hall de la salle polyvalente, hall de la mairie).

Monsieur le Maire présente le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) 2016-2020 : il s'agit du document qui présente la programmation des différents investissements pour les prochaines années.

Cf. annexe 1

A 19H45 Arrivée d'Anthony BERNARD

Chaque élu dispose du détail du budget primitif de la commune et des 4 budgets annexes.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 pour la section de fonctionnement et la section investissement des budgets de la commune et assainissement :

- **Budget principal de la commune :**

L'excédent de la section de fonctionnement 2016 est de 1 826 048.18 €

- **Budget annexe de l'Assainissement :**

L'excédent de la section de fonctionnement est de 245 269.25 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation en section de fonctionnement des excédents du budget principal de la commune pour un montant de 1 826 048,16€ et du budget assainissement pour un montant de 245 269.25€.

Monsieur Le Maire détaille par section et par chapitre les différents budgets. Les résultats pour chaque budget se présentent ainsi :

- BUDGET PRINCIPAL 2017 :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 803 746.77 €
 - Dépenses d'investissement : 1 740 581.00 €
 - Recettes d'investissement : 3 500 636.02 €
- Budget annexe ASSAINISSEMENT 2017 :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 448 662.00 €
 - Dépenses et recettes d'investissements : 331 642.00€
- Budget Annexe Lotissement des AJONCS 2017 :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 515 148.73€
 - Dépenses et recettes d'investissements : 496 269.70€
- Budget Annexe Lotissement GOHELEN 2017 :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 327 779.90€
 - Dépenses et recettes d'investissements : 143 401.26€
- Budget Annexe Lotissement VIEUX LAVOIR 2017:
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 79 313.00€
 - Dépenses et recettes d'investissements : 15 403.08€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 17 voix pour, approuve l'ensemble des budgets présentés.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE SAINT-MELAINE

Par courrier en date du 19 janvier 2017, l'école Saint-Melaine sollicite une demande de financement d'équipement numérique à hauteur de 5850€ pour l'achat d'ordinateurs portables. Le plan d'investissement prévoit un investissement réalisé sur 3 ans.

Par ailleurs, suite au dégât des eaux subi par l'école, une demande de financement exceptionnel a été transmise par courrier le 24 mars. Il s'agit d'une demande de participation au financement d'ordinateurs endommagés par le sinistre et pour lequel le devis s'établit à 6139.20€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de renouvellement d'équipement informatique programmée sur 3 ans , pour un montant total de 5850€, soit 1950€ par an.

Concernant la demande exceptionnelle suite au dégât des eaux, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres, valide la prise en charge du devis présenté à hauteur de 1/3 de la dépense soit un montant de 2047€.

ADMISSION CREANCES EN NON VALEUR

Le trésorier principal de Locminé est en charge des créances communales impayées, et à ce titre doit mettre en œuvre les différents moyens dont il dispose pour recouvrer les créances. Pour se décharger des créances impossibles à recouvrer, le Trésorier invite le conseil municipal à se prononcer sur l'admission en non-valeur. Il convient de préciser que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacles aux poursuites ultérieures, si par exemple la situation du débiteur est meilleure puisque la dette n'est pas éteinte : cela correspond à une écriture comptable.

Le Trésorier Principal a transmis à la commune de PLUMELIN un état de non-valeur arrêté à la date du 09/03/2017 pour une somme totale de 181.31€ afin que le conseil municipal se prononce sur la suite à donner. Les propositions d'admissions de créances en non valeur concernent des personnes dont les poursuites sont restées sans effet ou des restes à recouvrer inférieurs au seuil de 5€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du trésorier principal d'admettre la somme de 181.31€ en non-valeur.

Monsieur Le Maire précise au conseil municipal, que par mail en date du 28 février, le trésorier principal a informé qu'il ne demandait pas d'indemnités de conseil pour 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finances s'est réunie les 23 janvier et 7 mars pour étudier l'ensemble des demande de subventions formulées par les diverses associations. Un travail de fonds a été effectué afin de préciser les catégories et critères.

❖ Des groupes ont été définis :

- ✓ Associations de PLUMELIN
 - Associations sportives (avec masse salariale et équipes encadrantes)
 - Associations de sports, loisirs, culture
 - Associations diverses
- ✓ Associations du territoire
 - Associations sportives
 - Associations diverses
- ✓ Associations diverses
- ✓ Ecoles

❖ Des critères d'attribution ont été précisés :

- Associations de PLUMELIN
 - Associations sportives: 15€/licencié + forfait selon nombre de licenciés
 - Associations sport, loisirs, culture : forfait selon nombre de licenciés
 - Associations diverses : forfait (selon historique) avec augmentation moyenne de 2%/an
- Associations du territoire :
 - Associations sportives : 15€/licenciés de moins de 18 ans

- forfait selon historique, type d'activités, besoins...
- Associations diverses : forfait selon historique, type d'activités, besoins...
- Ecoles :
 - Ecoles de formations professionnelles : 10€/élève de la commune
 - Activités extra-scolaires des collèges du territoire : 1.60€/élève de la commune
 - Activités extra-scolaires écoles primaires : 39€/élève –année scolaire 2017/2018

Les propositions à destination des associations sportives et associations locales ont été réévaluées dénotant une volonté de soutien aux associations de la commune.

Ci-dessous, le tableau détaillant les montants :

<u>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2017</u>					
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE					
ASSOCIATIONS SPORTIVES	critère 2016	nombre 2016	MONTANT VERSE EN 2016	2017-nombre Licenciés Adhérents	proposition montant 2017
Plumelin Sport	forfait		3 483 €	198	3 970 €
Plumelin Sport-arrosage	forfait		150 €		150 €
ASSOCIATIONS SPORTS-LOISIRS-CULTURE					
Pétanque Plumelin Loisirs	forfait		64 €	62	400 €
Badaplum	forfait		106 €	40	250 €
Ping Plum	forfait		64 €	15	150 €
Fil en aiguilles	x	x	x	17	150 €
Team Fun Tri	x	x	x	x	150 €
ASSOCIATIONS DIVERSES					
Club La Gaité	forfait		318 €	forfait	325 €
Association La Ronde du Dreuzan	forfait		128 €	forfait	200 €
Association Trophée Job Morvan	forfait		185 €	forfait	185 €
Association Trophée Centre Morbihan	x	x	x	forfait	200 €
Association communale de Chasse	2,60€/chasseur	22	57,20 €	18	54 €
Association Solidarité Famille Rurale Tarun-Evel	forfait		50 €	forfait	150 €
Association anciens AFN - Plumelin	forfait		128 €	forfait	130 €
TOTAL			4 733 €		6 464 €
ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (Communauté de Commune)					
ASSOCIATIONS SPORTIVES 15€/licenciés de moins de 18 ans	critère 2016	nombre 2016	MONTANT VERSE EN 2016	2017-nombre Licenciés Adhérents	proposition montant 2017
Aqua Club Baldivien	5€/enfant	1	5 €	1	15 €
Tennis de Locminé	5€/enfant	17	85 €	11	165 €
Baud Locminé Handball	5€/enfant	23	115 €	27	405 €
ACRLP	5€/enfant	12	60 €		
Olympic Cycliste Locminé	5€/enfant	15	75 €	14	210 €
Gym Danse Brevelaise	5€/enfant	2	10 €	5	75 €
TOTAL			350 €		870 €
ASSOCIATIONS DIVERSES					
	critère 2016	nombre 2016	MONTANT VERSE EN 2016	Critère	proposition montant 2017
ADMR	forfait		1 904 €	forfait	1 950 €
La Truite Locminoise	forfait		50 €	forfait	50 €

Banque Alimentaire de Locminé	forfait		120 €	forfait	150 €
Kervrenn Bro Logunec'h	forfait		20 €	forfait	20 €
Accueil Solidarité	forfait		260 €	forfait	350 €
TOTAL			2 444 €		2 520 €
ASSOCIATIONS DIVERSES					
	critère 2016	nombre 2016	MONTANT VERSE EN 2016	Critère	proposition montant 2017
La ligue pour le cancer	forfait		50 €	forfait	50 €
Rêves de Clown	forfait		30 €	forfait	30 €
Alcool Assistance	forfait		20 €	forfait	20 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	forfait		90 €	forfait	90 €
Banque Alimentaire du Morbihan	Cotisation		70 €	Cotisation	70 €
Les enfants de l'Arc en Ciel	forfait		20 €	forfait	20 €
Association Française des sclérosés en plaques	forfait		30 €	forfait	30 €
Conférence St Vincent de Paul	forfait		30 €	forfait	30 €
Vaincre la Muco	forfait		165 €	forfait	165 €
Association GEM l'harmonie	forfait		100 €	forfait	100 €
Les Blouses Roses	forfait		30 €	forfait	30 €
TOTAL			635 €		635 €
ECOLES EXTERIEURES					
Formation professionnelle 10€/élève de Plumelin	critère 2016	nombre 2016	MONTANT VERSE EN 2016	nombre élèves 2017	proposition montant 2017
Chambre des métiers et de l'artisanat - Vannes	5€/élève	7	35 €	5	50 €
Lycée Le Gros Chêne	5€/élève	3	15 €	1	10 €
Bâtiment CFA Morbihan	5€/élève	2	10 €	1	10 €
Maison Familiale Rurale	5€/élève	1	5 €	1	10 €
Lycée horticole LE SULLIO	x	x	x	1	10 €
TOTAL			65 €		90 €
Activités extrascolaires collège du territoire de Locminé (1,60€/collégien)	critère 2016	nombre 2016	MONTANT VERSE EN 2016	nombre 2017	proposition montant 2017
Collège JP Calloc'h- activités extra-scolaires	1,60 €/collégien	90	144 €	100	160 €
TOTAL			144 €		160 €
TOTAL GENERAL			8 371 €		10 739 €

Monsieur Le Maire souligne que le montant global des subventions s'élève à 10 739€, soit une augmentation totale de 2308€ (+28.3%).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions de versement de subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Demande de subvention auprès de la FFF pour le terrain de football

Dans le cadre des travaux du nouveau terrain de foot, il est possible de solliciter une subvention auprès de la FFF (Fédération Française de Football) dans le cadre d'un fonds d'aide au football amateur pour une aide jusqu'à 10% du coût.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à préparer le dossier de demande subvention et effectuer la demande auprès de la Fédération Française de Football.

Convention avec Morbihan Energies pour l'éclairage du nouveau terrain de sports

Dans le cadre des travaux d'éclairage public du nouveau terrain de sports, le syndicat départemental d'Energies du Morbihan propose une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 25 800€ HT et une participation de MORBIHAN ENERGIES à hauteur de 30% soit un montant de 7 740€ HT. Il restera à charge de la commune 18 060€ HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux précités et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires.

Convention avec Morbihan Energies pour l'équipement de prises sur 12 candélabres

Certains candélabres du centre bourg ne sont pas équipés de prises permettant de brancher les guirlandes électriques de Noël. Après études, le syndicat départemental d'Energies du Morbihan propose une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 2 700€ HT et une participation de MORBIHAN ENERGIES à hauteur de 30% soit un montant de 810€ HT. Il restera à charge de la commune 1890€ HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux précités et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas souligne que la programmation de l'éclairage public n'est pas régulière. Monsieur Le Maire propose de rencontrer un responsable de Morbihan Energies afin de refaire un point global sur les possibilités techniques concernant la programmation des différents quartiers.

Compte rendus

✓ **Commission municipales**

➤ **Sports et associations**

- Madame CONAN Patricia rappelle les différentes animations qui sont programmées à la médiathèque au printemps
- La boîte book hémisphères sera prochainement mise à disposition à la médiathèque : point presse prévu le 10 mai
- La visite pour le concours des maisons fleuries aura lieu le 17 juin.

➤ **Affaires scolaires/sociales**

- TAPS : jardin éphémères pour la prochaine période
- Domicile partagé : achat de nouveau mobilier prévu

➤ **Travaux**

- Maison de santé : plaquiste intervient dans la semaine
- Eglise : éclairage revu
- Travaux de voirie : des nids de poules ont été rebouchés
- Stade de foot : les mains courantes ont été repeintes
- Terrain de foot : les travaux de terrassement ont été effectués dans de bonnes conditions

➤ **Enfance et jeunesse**

- Conseil municipal des jeunes : samedi 1^{er} avril – 10h30
 - Journée citoyenne samedi 20 mai de 9h à 12h

➤ **Communication**

- PLUMELINFOS :
 - le sujet initial concernant le focus sur les enfants sortira début juillet
 - Distribution prévue 1^{ère} semaine avril

Questions et informations diverses

Tirage au sort jury d'assise

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, et par arrêté préfectoral, la commune de Plumelin doit établir un tirage au sort de 6 personnes parmi les inscrits de la liste électorale dans les conditions définies par l'arrêté. Ces 6 personnes feront partie de la liste préparatoire du juré d'assise.

Le tirage au sort a été effectué dans les conditions réglementaires et a permis de désigner les personnes suivantes :

- LE BLAY Vincent
- CARO Laurent
- ADRIAN Hoéla
- HELLEGOUARCH Françoise
- SEVENO Karine
- LE BRAZIDEC Odyle

Dates à retenir

- ✓ Jeudi 30 mars -18h00-salle au dessus de la mairie
Réunion d'information sur le frelon asiatique
- ✓ Vendredi 31 mars 19h00 - salle du conseil
Repas des élus- Restaurant Les Bleuets

- ✓ Samedi 1^{er} avril -10h30- salle du conseil
Cérémonie citoyenneté – Il est prévu la présence d'environ 8 jeunes
- ✓ Vendredi 7 avril – 18h – médiathèque
Animation Jeux de Société
- ✓ Dimanche 16 avril – 11h/13h- Espace de Loisirs du Tarun
Chasse à l'œuf
- ✓ Lundi 8 mai – cérémonie commémorative
10h00- stèle Jean Raby
10h15-rassemblement à la mairie
10h30- cérémonie religieuse
Dépôt de gerbe (au monument et à la stèle Jean Raby) et vin d'honneur à l'issue de la cérémonie
- ✓ Samedi 13 mai -11h - salle polyvalente
Accueil des nouveaux Résidents et nouveaux nés 2016

Elections Présidentielles

- 1^{er} tour – Dimanche 23 avril
- 2nd tour – Dimanche 7 mai

Elections Législatives

- 1^{er} tour – Dimanche 11 juin
- 2nd tour – Dimanche 18 juin

Prochain conseil municipal

Mardi 9 mai 2017 – 19h30

La séance est levée à 21h02.